

Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

A.M. 26-06-2024

M.B. 12-08-2024

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1^{er}, 19° ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

DAMBLY Valentin, HERMAN Nicolas, HUBENS Nathan, LA FISCA Luca, SHARMA Shilpee.

Article 2. - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour les personnes visées à l'article 1^{er} :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 26 juin 2024.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX

Par délégation,

Le Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique,

E. GILLIARD

ANNEXE

CHARGE DE RECHERCHE							
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
DAMBLY	Valentin	03.12.1996	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	4	4	21.02.2024
HERMAN	Nicolas	15.01.1995	Docteur en sciences	UNAMUR	6	8	01.05.2024
HUBENS	Nathan	12.03.1995	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	5	2	01.12.2023
LA FISCA	Luca	10.03.1996	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	4		01.02.2024
SHARMA	Shilpee	15.05.1987	Docteur en sciences biomédicales et pharmaceutiques	ULB	13	6	01.08.2023

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 26 juin 2024.